



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.drfig34@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National  
des Finances Publiques  
Force Ouvrière**

\*\*\*\*\*

**Section de l'HERAULT**

## **Evaluation - notation 2012 : derniers rabais avant fermeture...**

Alors que les agences de notation financières font la pluie et le beau temps dans le paysage économique mondial, l'agence Parini's menace de rétrograder l'évaluation - notation des agents de la DGFIP, comme elle le fait depuis trop longtemps déjà ! ...

Le sujet prêterait à sourire, s'il ne constituait pas une source de frustration et de colère chez bon nombre d'agents, bien souvent à juste titre.

Nous voilà donc repartis pour un tour de piste : entretiens d'évaluation (souvent bâclés, mais comment faire, dans la situation de pression et de charges que connaissent nos services !...), répartition des marges d'évolution ou de « capital - mois » (en clair, comment gérer la pénurie...), notifications des décisions, grincements de dents (souvent), demandes de révision (parfois), CAP...

Tout cela sans parler des dérapages de calendrier (qui ont conduit certaines CAPL à examiner les recours de l'exercice N en fin d'année N+1), et autres dysfonctionnements informatiques, ce qui n'arrange rien...

Dans le contexte difficile que connaissent les agents au quotidien, méconnaître leurs difficultés, ignorer leurs efforts, et en plus, ne pas leur consentir une reconnaissance concrète pourtant méritée, c'est plus qu'ils ne peuvent en supporter...

Comme F.O. DGFIP l'a souvent dénoncé, toute cette usine à gaz ne débouche, bien souvent, que sur une double frustration : celle du noté, et celle du notateur (notamment de premier degré, qui n'a bien souvent pas la marge de manœuvre suffisante pour reconnaître la valeur des agents placés sous son autorité). Et n'oublions pas que le notateur est noté, lui aussi...

Lorsqu'à peine un agent sur cinq bénéficie d'une bonification, c'est bien de notation « au rabais » dont il faut parler. Et la « fermeture » du dispositif basé sur le décret de 2002, et son remplacement par un nouveau cadre, en 2013, ne peut que

nous inquiéter : remise en cause de la notation chiffrée, individualisation marquée des carrières et des rémunérations sont autant de nouvelles menaces...

**L'impasse de l'évaluation - notation, F.O. DGFIP l'a clairement condamnée, et continuera à le faire ! Notre Organisation revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée, afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.**

✂

Les modalités pratiques de la campagne 2012 restent globalement ce qu'elles étaient jusqu'alors dans chacune des filières ; quelques points importants ont cependant évolué : attribution du +0,01, réductions d'ancienneté, gestion des recours...Attention toutefois aux agents B et C reclassés en 2011 qui repartent de la note pivot de leur échelon comme lors d'une première notation.

**A chaque étape de la procédure, les représentants F.O. DGFIP sont à votre disposition, pour toute aide ou conseil.** Depuis l'entretien d'évaluation (si votre hiérarchie respecte le délai de 48 heures pour vous l'annoncer), jusqu'au recours en CAPL/CAPN (s'il nous semble justifié...)...

Pour autant, que les choses soient claires : conscient des limites du système actuel, **notre Syndicat n'est pas pour autant partisan du boycott de l'entretien individuel d'évaluation – notation, ni du procédé de recours systématique en CAPL.** Quand il faut lutter, nous préférons les démarches collectives. Nous estimons ne pas devoir utiliser l'évaluation individuelle des agents comme « arme de contestation massive » Chaque cas est un cas particulier et nous sommes prêts à accompagner chaque collègue dans sa démarche de recours jusqu'au bout de la procédure.

**N'hésitez pas à nous contacter, nous ne laisserons pas votre « note » se dégrader...**

✂

